



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 57864

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur le projet d'une remise à plat des tarifs des médecins libéraux. En effet, la caisse nationale d'assurance maladie souhaite repenser la rémunération des médecins généralistes avec, en toile de fond, une éventuelle revalorisation du tarif de la consultation qui serait portée de 22 à 23 euros. Lors de la négociation conventionnelle avec les syndicats de médecins qui devrait débuter à la mi-septembre 2009 d'autres sujets devraient être abordés comme notamment les dépassements d'honoraires, le paiement à la performance, la rémunération au forfait pour les maladies chroniques, la grille tarifaire pour les actes de spécialistes ainsi que l'assurance supplémentaire vieillesse des médecins. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître ce qu'il en sera pour les assurés mais également dans quel délai les conclusions de ces pourparlers seront rendues.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57864

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 septembre 2009, page 8451

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)